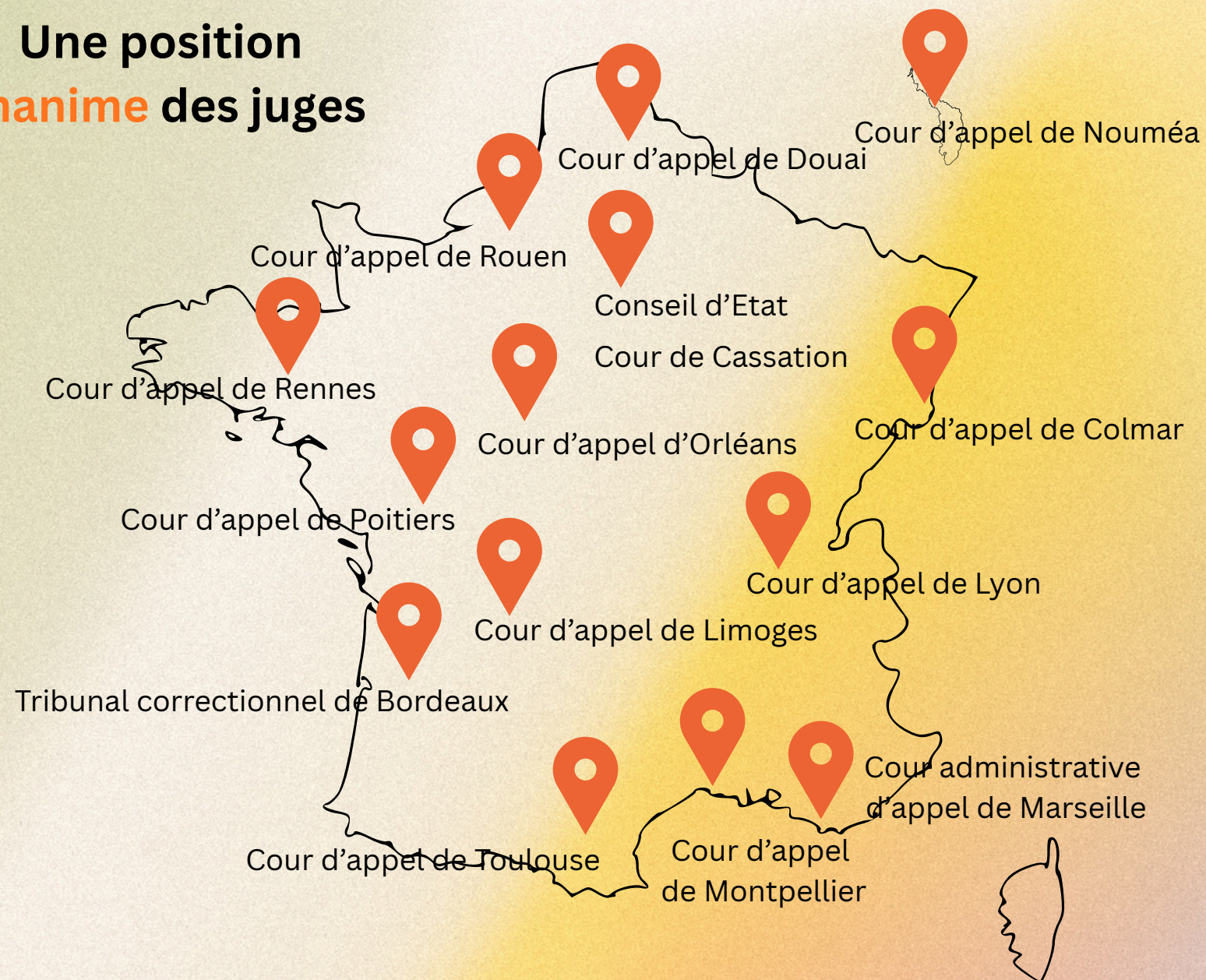


Une position
unanime des juges



Vos interlocuteurs en Seine-Maritime

- **Police** - Correspondant départemental "Aide aux victimes" : victime-rouen@interieur.gouv.fr / 02 32 81 42 80
- **Défenseur des Droits** : <https://www.antidiscriminations.fr/victime-temoin-violence>
- **Inspection du travail** en Seine-Maritime : <https://normandie.dreets.gouv.fr/Contacter-l-inspection-du-travail-en-Seine-Maritime>
- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** de la Seine-Maritime : <https://seinemaritime.cidff.info/services/lutte-contre-les-violences-sexistes/>
- **Service de Prévention et de Santé au travail** de votre entreprise

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
Cellule chargée de l'animation, du suivi et de l'appui à la négociation collective - Pôle Travail
Cité Administrative, 38 Cours Clémenceau 76100 Rouen

Courriel : DDETS-accord-entreprise@seine-maritime.gouv.fr

Le sexisme n'a pas sa place au travail

Pour **3 femmes sur 4** les attitudes et décisions sexistes au travail sont toujours une réalité.

(Baromètre #StOpE 2025)

ARRÊTE DE
T'EXCITER
RETOURNE
PLUTÔT BOSSER !

LA JUSTICE N'ADMET AUCUNE
EXCUSE



DDETS de la
Seine-Maritime

Juillet 2026

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Sexisme : toute expression et tout comportement qui méprisent, dévalorisent et discriminent les femmes et ceux dont l'orientation sexuelle est "différente" de celle de leur auteur.

Les juges l'affirment : ce que certains individus trouvent **humoristique** peut être **humiliant** pour d'autres, le ton de la plaisanterie ne saurait laisser penser à l'auteur qu'il pourrait être exonéré de toute **sanction**, alors qu'il révèle, au mieux une méconnaissance du respect dû à autrui et à sa dignité, au pire une volonté d'utiliser un biais pour lui porter **atteinte**.

La DDETS de la Seine-Maritime a répertorié **60 jugements** rendus en France depuis 10 ans, c'est-à-dire depuis que le mot "sexisme" est entré dans le code du travail (article L1142-2-1). Extraits choisis :

Auteur des faits : trois directeurs d'une entreprise de logiciel informatique
Excuse invoquée : "c'était presque affectif, une distanciation sociale tombait. L'univers du jeu vidéo est un milieu potache"

Tribunal correctionnel de Bobigny - 2025

3 ans de prison avec sursis et 30000€ d'amende pour harcèlement moral, sexuel et tentative d'agression sexuelle

Et là je lui ai dit : si les femmes réussissent, c'est en passant sous le bureau. Tu n'es pas assez sexuellement libérée, pas une vraie *bitch*, viens voir des pornos avec moi !

Auteur des faits : boulanger
Excuse invoquée : "les témoignages produits par la victime ne sont pas fiables sachant qu'elle est en contentieux prud'homal avec moi"

Cour de Cassation - 2016

L'employeur faisait régulièrement des réflexions sur le physique de son apprentie : tu as vu ses seins, elle a de belles fesses...

T'as déjà eu des rapports sexuels ? T'as baisé toute la nuit toi ! T'as déjà sucé ?

6000€ de dommages et intérêts pour rupture anticipée du contrat d'apprentissage

Auteurs des faits : collègues rédacteurs d'un groupe de presse et de médias
Excuse invoquée : "la salariée a cassé l'ambiance par son absence de sens de l'humour. Elle est devenue fermée et intolérante"

Cour d'appel d'Orléans - 2017

Quelle sale pute, celle-là, si elle croit que ça va me donner envie de lui mettre un doigt, elle se trompe !

Les collègues affichaient des photos de femmes dénudées en fond d'écran d'ordinateurs et sur un mur dans le secrétariat de la rédaction.

10000€ de dommages et intérêts pour harcèlement sexuel d'ambiance

Auteur des faits : maître de conférence à l'université
Excuse invoquée : "les étudiants n'étaient pas visés directement par mes propos à connotation sexuelle ou sexiste"

Cour de Cassation - 2025

6 mois de prison avec sursis et un an d'interdiction professionnelle pour harcèlement sexuel aggravé

Tu vas trop vite, ta copine me l'a dit hier soir !

J'ai la braguette ouverte ou quoi ? C'est normal je viens de me faire sucer entre midi et deux.

AU-DELÀ DE L'INTERDICTION, ON PARLE DE RESPECT ET D'ÉGALITÉ !